

A l'occasion de la FETE DE LA PECHE ET DE LA NATURE les 24 et 25 sept. 2022



**DIMANCHE**  
**25**  
**SEPTEMBRE**  
**2022**

par équipe de 2

7h15 - 13h15

35€ /personne

Toise offerte

**ESSEYEZ D'ACCROCHER LE PODIUM OU RABATTEZ VOUS SUR UN GAME BIG FISH ET TENTEZ DE REMPORTEZ LE POT EN FAISANT ALL-IN AVEC VOTRE MEILLEURE MAIN...**

## NOMBREUSES ANIMATIONS !

Initiation lancer de couteau/hache, Expositants pêche, Espace occasion/brocante, Initiation pêche en Seine, Aquariums de Seine, Animations nature, Foodtrucks...

**Maison de la Pêche  
et de la Nature**

22 allée Claude Monet  
92300 Levallois-Perret

Carré de zébrées !

Paire de glane !

Suite de Chubs !

Brelan de Z !



## Infos :

AAPPMA 92-75 Ouest  
01 47 58 03 96  
infos@peche9275.fr  
www.peche9275.fr



# SAFARI CARNASSIERS SEINE 92

## Dimanche 25 septembre 2022

### INFORMATIONS GÉNÉRALES :

L'AAPPMA 92/75 ouest organise avec la Maison de la Pêche et de la Nature 92 et de son partenaire, FishFriender, le dimanche 25 septembre 2022 l'évènement « Safari Carnassiers Seine 92 » avec l'aide de la Fédération interdépartementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Paris-Petite couronne (FDPPMA 75/92/93/94).

Ce concours est organisé avec le soutien et la participation de la ville de Levallois, du Conseil Départemental du 92.

Le Safari Carnassiers Seine 92 est une compétition de pêche amicale qui concerne exclusivement de la pêche des carnassiers aux leurres artificiels. Elle se déroule du bord par équipe de deux compétiteurs et comporte **60 équipes maximum, soit 120 participants**. Les binômes s'affronteront pendant **6h de pêche en une manche pleine**, sur la Seine des Hauts-de-Seine pour attraper le **plus long quota avec 20 poissons**. Le classement final est établi via l'application de notre partenaire FishFriender, en additionnant la longueur totale des poissons capturés en millimètres, aux bonus éventuellement obtenus.

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

- AAPPMA 92/75 ouest : au 01 47 58 03 96, ou. par mail à [infos@peche9275.fr](mailto:infos@peche9275.fr) ou via l'onglet concours de l'application FishFriender.
- Le dossier de présentation et la fiche d'inscription sont téléchargeables sur : [www.peche9275.fr](http://www.peche9275.fr) ou sur l'application FishFriender.
- Clôture des inscriptions le **mercredi 21 Septembre 2022 à minuit**. Les inscriptions se font par équipe ou team de deux pêcheurs (binôme),
- Le montant de l'inscription est fixé à 35 Euros par compétiteur. (Soit 70 Euros par team)
- La team est composée d'un capitaine et d'un équipier. Le capitaine est le responsable de la team. Toute team comportant deux mineurs dans ses rangs, devra en plus de la fiche d'inscription, renvoyer l'autorisation parentale située en annexe. Les mineurs seront sous la responsabilité totale d'un représentant durant toute la durée de la manifestation.
- Les frais d'inscriptions sont à régler avant la date de clôture des inscriptions :
  - soit par CB à l'adresse suivante via notre partenaire HelloAsso : <https://urlz.fr/j0oa>
  - soit par chèque à l'ordre de « AAPPMA 92/75 Ouest » et à envoyer à : AAPPMA 92-75t « Safari Carnassiers 92 » 22 Allée Claude Monet - 92300 Levallois.
- Un mail sera envoyé pour valider définitivement et confirmer votre inscription.
- Un code d'accès au concours vous sera donné par mail pour finaliser votre inscription sur l'application FishFriender.
- La totalité des frais d'inscription sera reversée pour l'organisation de la manifestation et à la dotation de la compétition. Les bénéfices éventuels de l'évènement seront dédiés aux projets d'aménagements de la Seine, en particulier pour la création de frayères à brochets (projet en cours sur le 92).
- L'inscription est nominative, ferme et définitive et vaut acceptation du présent règlement. Le montant de l'inscription ne sera en aucun cas remboursé en cas de dédit du participant le jour du concours.

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

Pour participer à l'événement «Safari Carnassiers Seine 92», il faut :

- Être titulaire et en possession d'une carte de pêche valide de l'année (contrôlée le jour du concours par un garde-pêche assermenté). Le concours se déroulant dans la Seine sur le domaine public toute personne étant en possession d'une carte même d'un autre département pourra y participer.
- Être en possession de l'application FishFriender et avoir finalisé son inscription via l'application.
- S'être acquitté des frais d'inscription et être titulaire d'une assurance «responsabilité civile» (facultatif mais fortement conseillée).

## **LIEU DE RENDEZ-VOUS :**

- Le lieu du rendez-vous du matin ainsi que celui du lieu d'arrivée de la compétition, sera devant la Maison de la Pêche et de la Nature de Levallois (Ile de la Jatte, 22 allée Claude Monet)
- Métro ligne 3 & Vélib : « Pont de Levallois » - Bus : 53/93/163/164/167/174/175/238/275 - Parking André Citroën à Levallois (payant) ou Parking rond point de la jatte (gratuit).

## **DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE :**

- Le concours se déroulera sur la Seine entre le Pont de Suresnes et le Pont ferroviaire situé en aval du Pont de Gennevilliers. (Voir dossier annexe)
- La compétition se déroulera en binômes. Les binômes évolueront librement sur les secteurs de pêche.
- La durée de la compétition est fixée à 6h00, en 1 manche pleine agrémentée de jeux.
- Le départ est fixé le dimanche 25 septembre à 7h15. (manche : 7h15-13h15)
- Les limites de pêche seront présentées à l'ensemble des concurrents lors d'un briefing le jour de l'épreuve. Elles seront matérialisées sur le terrain, s'il y a lieu, par tout moyen à la convenance de l'organisation. L'organisation indiquera clairement et signalisera si nécessaire les zones spéciales, à l'intérieur de la zone de pêche qui sont sujettes à un type de restriction (réserves de pêche, accès est interdit, lignes haute tension, zones de travaux, ...)
- Les limites de pêche seront visibles dans l'application FishFriender. Un système de géolocalisation permettra à chaque équipe de connaître exactement sa position et de savoir si l'équipe est dans une zone de pêche autorisée ou hors zone.
- Lors du briefing seront également présentés les membres du comité organisateur et les commissaires.
- Afin d'éviter la stagnation d'une team sur un même spot de pêche pendant plusieurs heures, le temps de pêche maximum sur un spot de pêche sera limité à 1h par team.
- Dans le but d'éviter des rassemblements de teams sur les mêmes secteurs de pêche et dans un souci de faire découvrir l'ensemble du linéaire du concours aux participants, il est demandé aux teams de réaliser 3 selfies au niveau de trois ponts du parcours. (voir annexe)

## HORAIRES :

- **06h15** le dimanche 25/09 : Rassemblement des participants. Pointage des compétiteurs présents et contrôle des cartes de pêche. Distribution des badges concours et de la règle de mesure, (toise concours safari).
- **06h45** : Briefing obligatoire.
- **07h15** : Début du concours (afin de respecter les heures légales de lever du soleil).
- **07h15 à 13h15** : Déroulement du Safari.
- **13h15** : Fin du concours.
- **13h15 à 13h30** : Tous les compétiteurs devront être revenus devant la Maison de la Pêche et de la Nature et avoir signé la feuille d'émargement avant 13h30 sous peine de se voir pénalisé puis disqualifié de l'épreuve. La récupération des photos et la gestion des problèmes seront gérées en parallèle.
- **13h30 à 14h30** : Accès aux stands des partenaires de la manifestations, temps de repas (Foodtrucks sur place : pizza, burger, crêpes).
- **14h30** : Proclamation du palmarès et remise des prix. Photos de groupe devant le podium.

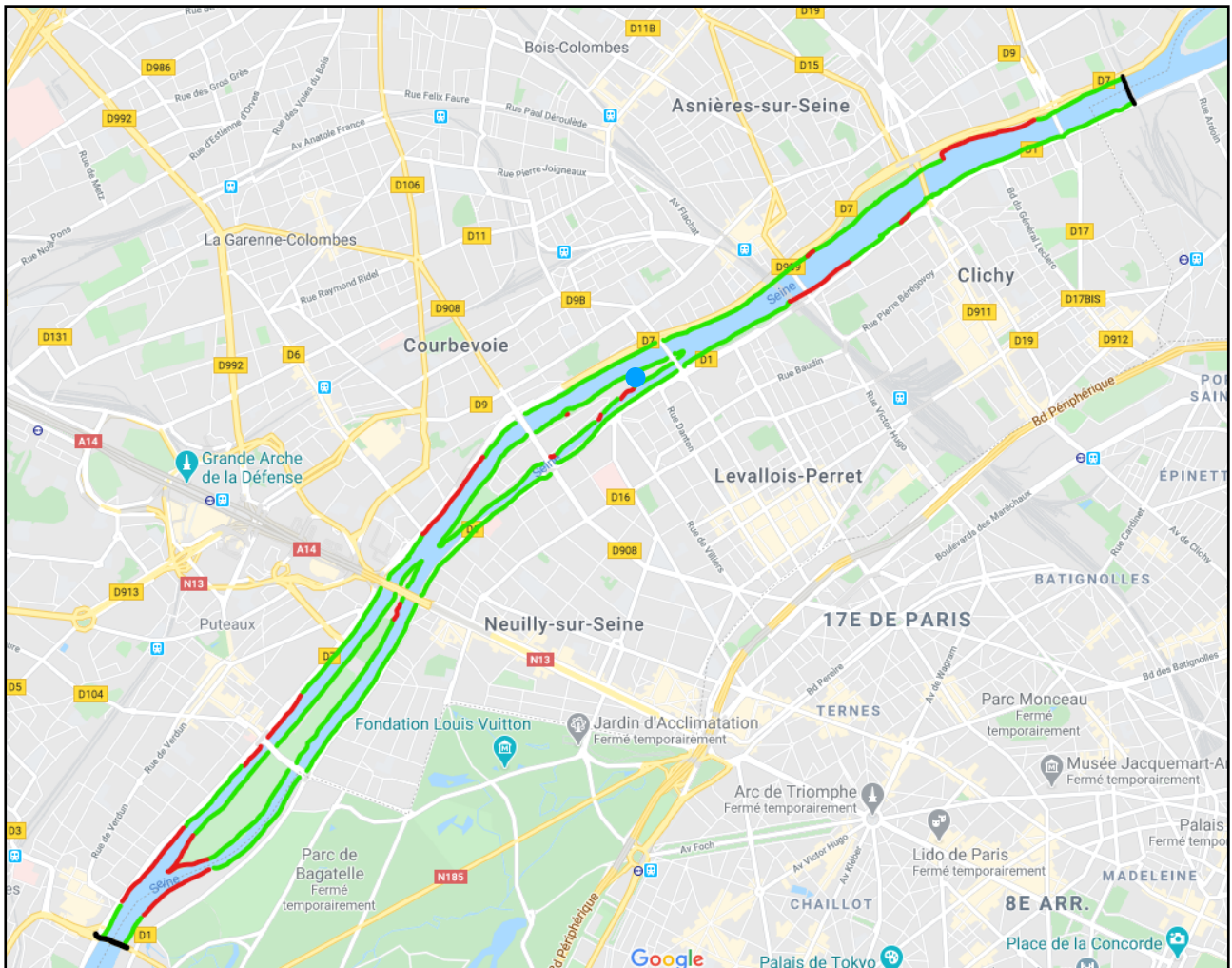
## RAPPEL :

Une seule toise sera mise a disposition de chaque équipe.



## LINEAIRE DE L'ÉPREUVE :

- Le concours se déroulera sur la Seine entre le Pont de Suresnes et le Pont de Gennevilliers. (Voir dossier annexe)
- Le linéaire total du concours représente environ 30km de berge (berge de seine, berge de l'île de Puteaux et de l'île de la Jatte)
- Le concours se déroulera sur les berges de plusieurs communes :
  - En rive droite : Paris 16e, Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret et Clichy.
  - En rive gauche : Suresnes, Puteaux, Courbevoie et Asnières-sur-Seine.



### Légendes :

- Linéaire autorisé : 
- Linéaire interdit : 
- Fin de parcours : 
- Maison de la Pêche : 

- **Linéaires interdits :** Pour des raisons de sécurité, plusieurs zones dans le linéaire du concours seront interdites durant le concours.
  - Berge droite : Pont ferroviaire de Clichy-Levallois, linéaire entreprise Unibéton, SIAAP Clichy.
  - Berge gauche : barrage et écluses de Suresnes, quais haut de Suresnes et Puteaux au niveau du pont de Puteaux, quai Courbevoie ou zone de travaux EOLE et Port Van Gogh. Sur l'île de la Jatte, le port la Jatte et le linéaire avant le décroché du restaurant le Petit Poucet. La pêche depuis les ponts ou passerelles est également interdite.

## RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE :

- Le concours sera régié par le présent règlement, la législation halieutique française en cours et devra obligatoirement être suivie par tous les concurrents.
- Ce concours repose sur la bonne foi et l'honnêteté des participants. Dans un souci d'équité, **chaque poisson capturé devra être photographié numériquement et enregistré sur l'application FishFriender**. Les photos seront exigées par les commissaires pour vérification et validation des prises pour le comptage final. Tous les poissons devront être enregistrés via l'application FishFriender. Deux photos seront exigées : une sur la toise et une avec le pêcheur. Les poissons envoyés pour validation devront obligatoirement être transmis à l'application avec ces 2 photos sous peine de ne pas être comptabilisés.
- Toutes les captures seront remises à l'eau immédiatement après mesure, dans l'esprit «no-kill», sous peine de disqualification immédiate, sauf pour les espèces considérées nuisibles, (poissons chats et perches-soleil).
- Chaque compétiteur s'engage également à respecter les autres pêcheurs, passants et riverains évoluant dans le même cadre et à respecter l'environnement (jeter les emballages vides de leurres, mégots, nylon et autre détritrus dans les poubelles).
- Il est proscrit de rentrer dans l'eau pour des raisons évidentes de sécurité (disqualification immédiate).
- L'AAPPMA 92/75 ouest et la MPN 92, organisateurs, ne pourront en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, perte, vol (ou tous autres incidents) durant le concours.
- La compétition se déroulera exclusivement au lancer dans toutes ses variantes. (Leurre propulsé par son propre poids ou celui d'une plombée sur la ligne).
- Les leurres ne devront pas être équipés de plus de 2 hameçons (conformément à la législation en vigueur).
- **La pêche aux appâts naturels morts ou vivants est interdite.**
- En action de pêche, chaque participant ne pourra utiliser qu'une seule canne. Une autre canne en réserve montée, prête à servir mais maintenue hors de l'eau sera acceptée.
- Il est permis et conseillé d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons. Celle-ci sera obligatoirement : soit à mailles fines non nouées, soit avec un filet caoutchouc ou néoprène non traumatisant pour le poisson. Sont interdites les épuisettes avec un filet à mailles nouées ou métalliques.
- **Les pinces buccales (fish grip) sont interdites.**
- Il est permis d'utiliser des arômes, huiles et essences artificielles uniquement pour imprégner les leurres. Tous types d'amorces, pâtes, huiles, arômes naturels ou artificiels déversés dans l'eau ou imprégner sur autre chose que leur leurre dans le but d'attirer le poisson sont interdits.
- Il est permis d'utiliser un échosondeur de type « deeper ».
- Liste du matériel indispensable et obligatoire pour concourir, en plus de son matériel de pêche : un mètre (pour mesurer les poissons capturés) en supplément de la toise concours safari et un smartphone et des batteries externes par compétiteur (pour immortaliser chaque capture).

## DROIT À L'IMAGE :

- Le compétiteur autorise les organisateurs et/ou ses sponsors, à utiliser son droit à l'image dans le cadre de ce concours et pour l'ensemble de ses supports de communication (photographies, vidéos en action de pêche ou lors de la remise des prix.) sauf précision contraire sur la fiche d'inscription.

## ORGANISATION ET ARBITRAGE :

- L'organisateur et des commissaires auront pour missions de veiller au bon déroulement de l'épreuve, ainsi qu'au respect du présent règlement avant, pendant et après l'épreuve. Ils devront prendre en note toutes réclamations éventuelles et y faire suite en application du présent règlement.
- L'organisateur aura en charge la supervision du décompte des points et l'annonce du classement final.
- Les commissaires auront pris connaissance du présent règlement et auront la charge de le faire respecter pendant l'épreuve. Ils peuvent mesurer et valider une prise, demander le visionnage des photos des poissons inscrits sur la feuille de capture virtuel via l'application FishFriender.

## MODES DE DÉPLACEMENT :

- Les équipes auront le droit de se déplacer sur le parcours du Safari avec les moyens de locomotions suivants : à pieds, à vélo, à rollers, à trottinette, à skate-bord, via les transports en commun.



- Les moyens de locomotions suivants sont totalement interdits :  
- voiture, taxi ou équivalent privé, moto, scooter, bateau ou tous autres véhicules motorisés.



## ANNULATION DU CONCOURS :

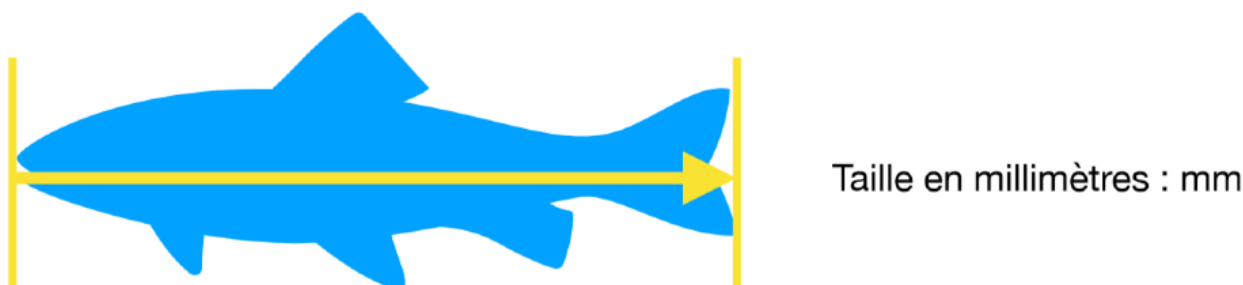
- L'organisation se réserve le droit d'annuler en partie ou intégralement le concours si la sécurité des compétiteurs n'est plus assurée, notamment à cause de conditions climatiques extrêmes (fort gel, neige, crue importante).
- En cas d'orage, si celui-ci se déclare avant le début de la manche, le départ peut être retardé ou annulé. Si un orage se déclenche en cours de manche, les commissaires auront en charge d'interrompre la manche, ainsi que de rappeler les règles à respecter en matière de sécurité lors de la survenue d'orages. Soit les conditions climatiques redeviendront clémentes et la sécurité assurée, dans ce cas-là, la compétition pourra reprendre, soit les conditions climatiques ou la durée restante ne seront pas satisfaisantes et la manche sera clôturée. Pour toute reprise d'une manche, il devra au moins rester une heure de pêche.

## POISSONS ACCEPTÉS :

- Le but de cette compétition est de capturer le plus long total de poissons avec un quota de 20 poissons et de remporter un maximum de bonus.



- Toutes espèces citées ci-après, sont acceptées sans taille minimale de capture.
- La mesure s'effectuera de la pointe de la gueule fermée à la pointe de la queue dépliée en passant par l'axe du poisson. La taille sera calculée en millimètre. Après mesure et photographie, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie.
- Une toise de mesure sera mis à disposition de chaque équipe afin de pouvoir mesurer leurs prises. Merci de nous la retourner en fin d'épreuve, vous pourrez l'acquérir au prix de 10 €.



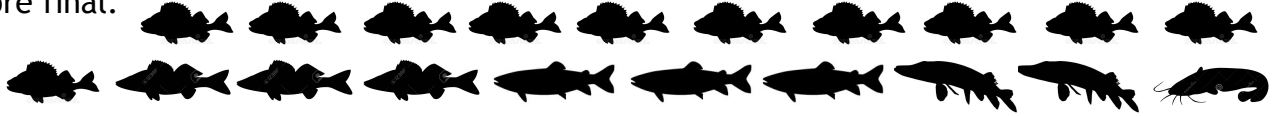
- Pour valider une prise, il faudra la déclarer sur l'application **FishFriender**, (voir explication en annexe). Veuillez enregistrer toutes vos captures pour permettre à l'AAPPMA 92/75 Ouest de réaliser un inventaire piscicole de la manifestation. Dans le cas où votre team atteindrait le quota de 20 poissons, continuez à enregistrer toutes vos prises, FishFriender se chargera de valider les 20 plus long poissons capturés.
- Seront considérés valides, les espèces piscicoles suivantes :
  - Perche,
  - Sandre,
  - Brochet,
  - Silure, (maximum de 3 silures autorisés sur le quota total de 20 poissons)
  - Anguille, (maximum de 3 anguilles autorisées sur le quota total de 20 poissons)
  - Black-Bass,
  - Salmonidés et Migrateurs, (Saumon, Truite de Mer, Truite Fario, Truite Arc-en-ciel, Aloses)
  - Cyprinidés, (Aspe, Barbeau, Carpe, Chevesne, Ides, Rotengle, Gardon)
  - Grémille.

## BONUS :

Plusieurs types de bonus seront distribués pendant l'évènement pour dynamiser le concours et récompenser certaines prises ou certains résultats de pêche.

- **Bonus Quota 20 poissons = 1000 points,**

Les teams ayant capturé le quota de 20 poissons se verront attribuer un bonus de 1000 points à leur score final.



- **Bonus 3 espèces / quota = 500 points,**

Les teams ayant capturé 3 espèces différentes / quota de 20 poissons se verront attribuer un bonus de 500 points à leur score final.



- **Bonus 5 espèces / quota = 1000 points,**

Les teams ayant capturé 5 espèces différentes / quota de 20 poissons se verront attribuer un bonus de 1000 points à leur score final.



- **Bonus 3 silures / quota = 1000 points,**

Les teams ayant capturé 3 silures / quota de 20 poissons se verront attribuer un bonus de 1000 points à leur score final.



- **Bonus 3 brochets / quota = 1500 points,**

Les teams ayant capturé 3 brochets / quota de 20 poissons se verront attribuer un bonus de 1500 points à leur score final.



- **Bonus 3 sandres / quota = 1000 points,**

Les teams ayant capturé 3 sandres / quota de 20 poissons se verront attribuer un bonus de 1000 points à leur score final.



## CALCUL DES POINTS et CLASSEMENT :

- La comptabilisation des points s'effectuera comme suit : **1 point par 1 millimètre.** (Exemple une perche de 230 mm = 230 points) + **Point bonus.**

- **Classement Général :** Le classement s'effectuera par addition des points cumulés en additionnant la taille totale des poissons capturés en millimètres et des bonus éventuels. En cas d'égalité de points, les compétiteurs seront départagés par rapport aux plus gros poissons capturés toutes espèces confondues.

- **Exemple classement général :**

*Equipe A = (20 poissons avec 12 perches + 3 sandres + 2 chevesnes + 2 silures + 1 brochet) + (bonus 20 poissons + bonus 3 espèces + bonus 5 espèces + bonus 3 sandres)*

*Résultat Equipe A = 7980mm + 3500 points => Total A = 11430 points*

## REMISE DES PRIX :

L'organisation récompensera :

- Les 3 Premières Equipes au classement général.



- Les 3 Premières Equipes Jeunes au classement général. (Classement junior)



- La première Equipe Adulte + Jeune au classement général.



- La première Equipe Mixte (homme + femme) au classement général.



Ainsi que les « Poker Big Fish » :

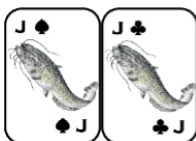
- Le « Carré de Zébrées » = team réalisant la plus grande longueur cumulée avec 4 perches.



- Le «Brelan de Z » = team réalisant la plus grande longueur cumulée avec 3 sandres.



- La « Paire de Glane » = team réalisant la plus grande longueur cumulée avec 2 silures.



- La « Hauteur King of Pike » = plus grand brochet capturé.



- La « Suite de Chub's » = team réalisant la plus grande longueur cumulée avec 5 chevesnes.



- Toutes les autres équipes repartiront avec le droit de monter sur le podium pour une magnifique photo souvenir. En cas d'abandon ou de disqualification d'un concurrent, ce dernier ne bénéficiera d'aucun classement, et aucun lot ne lui sera attribué.

### COMPÉTITEUR MINEURS :

- Pour les compétiteurs mineurs (enfant de moins de 18 ans), l'inscription devra obligatoirement être accompagnée de l'autorisation parentale datée et signée comportant en plus les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'incident.
- Les organisateurs recommandent aux mineurs d'être accompagnés le jour de l'inscription par un adulte\*. (\* représentant légal ou tuteur responsable)
- L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident.

### COMPÉTITEUR EN SITUATION DE HANDICAP :

- Pour les compétiteurs porteurs de handicap, l'inscription devra obligatoirement être accompagnée d'une lettre datée et signée, précisant les coordonnées de la ou les personne(s) encadrant le ou les compétiteur(s).
- L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'accident.

### COMPÉTITEURS :

- Les défections définitives ou temporaires et les abandons devront être communiqués à l'organisateur et nécessiteront son autorisation. Il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'inscription perçus.
- La détention et consommation de boissons alcoolisées ou substances illicites sont strictement interdites pendant les manches. De même, tout concurrent en état d'ébriété flagrant, sera disqualifié pour la manche en cours.
- Il sera demandé à chaque concurrent de respecter les autres compétiteurs et de se plier au règlement.
- Il sera demandé de respecter l'intégrité de la faune et de la flore.

## SANCTIONS ET COMPORTEMENT :

- À tout moment (avant, pendant, ou après la compétition), les concurrents devront suivre les normes élémentaires de courtoisie et de sportivité. Les personnes participant à l'événement doivent respecter la législation française en matière de pêche et le présent règlement. L'organisation et/ou les commissaires auront toute latitude pour apprécier et sanctionner tout manquement dans ce domaine. Une attention spéciale sera demandée à tous pour ne pas nuire à l'ambiance générale. Les infractions au règlement seront sanctionnées par une déduction de points au classement voire une exclusion du concours, comme il se doit, selon la table des sanctions. Toutes les sanctions affecteront le classement général.
- **Infraction légère (- 100 points par infraction constatée) :**
  - Ne pas suivre les ordres des commissaires ou les instructions de l'organisation (1er avertissement).
  - Manquer à l'esprit sportif ou porter atteinte à la faune et la flore (1er avertissement).
  - Chute de poisson à terre lors de la manipulation.
- **Infraction grave (-500 points par infraction constatée) :**
  - Avoir tué un poisson (à la seule exception des espèces classées nuisibles par la loi : poisson-chat et perche soleil).
  - Signer la feuille d'émargement après 13H30.
  - Pêcher hors zone. (1er avertissement).
- **Infraction très grave (disqualification du concours sans classement) :**
  - Signer la feuille d'émargement après 13H45.
  - Ne pas suivre les instructions de l'organisation ou Pêcher hors zone (2ème avertissement).
  - Manquer à l'esprit sportif ou porter atteinte à la faune et la flore (2ème avertissement).
  - Transgresser les règles relatives aux équipements et leurres.
  - Pêcher avant le début ou après la fin de la manche, donc hors des heures légales de pêche.
  - Avoir un comportement fortement nuisible au bon déroulement de la rencontre.

## ANNEXES :

### SELFIES :

L'organisation demande aux équipes ou teams de réaliser 3 selfies au choix au niveau de 6 lieux particuliers du linéaire du concours. Le but de ces 3 selfies est d'obliger les teams à parcourir l'ensemble du linéaire du concours afin d'une part de découvrir cet espace de pêche et dans un second temps, de diminuer les rassemblements de teams sur des même secteurs de pêche.

Les 3 selfies devront être envoyés à l'application FishFriender pour validation et les photographies devront présenter les trois lieux comme les exemples ci-joints :



**Pont de Levallois**



**Pont de Neuilly**



**Barrage de Suresnes**



**Pont de Clichy**



**Passerelle de Puteaux**



**Pont de Puteaux**

# FICHE D'INSCRIPTION

SAFARI CARNASSIERS SEINE 92  
Le Dimanche 25 septembre 2022

NOM DE LA TEAM : .....

## EQUIPIER N° 1 - CAPITAINE

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CP : ..... VILLE : .....

TEL PORT : .....

MAIL : .....@.....

## PERSONNE A CONTACTER EN CAS DE SOUCIS :

NOM : .....

TEL : .....

## EQUIPIER N° 2

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CP : ..... VILLE : .....

TEL PORT : .....

MAIL : .....@.....

## PERSONNE A CONTACTER EN CAS DE SOUCIS :

NOM : .....

TEL : .....

Nous reconnaissons avoir pris connaissance du règlement et l'accepter en totalité. Nous joignons un chèque de (35 €/Adultes et/ou 35 €/Mineurs) soit (70 €/équipe ou team) à l'ordre de «AAPPMA 92/75». Clôture des inscriptions le 21 septembre 2022 (places limitées à 60 équipes).

Merci de retourner ce document avec le règlement par chèque à : **AAPPMA 92/75**

**SAFARI CARNASSIERS SEINE 92**  
**Maison Pêche Nature - 22 allée Claude Monet - 92300 LEVALLOIS**

**Date et signature des deux équipiers :**

**Merci de compléter le formulaire ci-dessous en lettres CAPITALES**

# AUTORISATION PARENTALE MINEURS

SAFARI CARNASSIERS SEINE 92  
Le Dimanche 25 septembre 2022

Je soussigné(e) : .....

demeurant : .....

Responsable légal de : .....

- **Certifie que celui-ci est âgé de 10 ans ou plus** et l'autorise à participer au concours Safari Carnassiers des Hauts-de-Seine (92) le 25 septembre 2022.
- **Certifie sur l'honneur que mon enfant sait nager** et est apte à participer au concours.
- **Certifie sur l'honneur que mon enfant sera sous l'entière responsabilité d'un tuteur responsable de l'équipe** durant toute la durée du concours.
- **Nom/Contact tuteur** : .....
- **Autorise mon enfant à tourner des images et à enregistrer des témoignages**, dans le cadre des diverses émissions télé et radio sur la pêche que le concours Safari serait éventuellement amenée à effectuer, et à être pris en photo dans le cadre de reportages pour divers magazines spécialisés pêche ou d'information. *Ces images et témoignages pourront être utilisés, tout ou partie, ensemble ou séparément, sans limitation temporelle, pour la promotion du loisir pêche en général. En aucun cas, nous ne pourrions demander de droits de reproduction ou poursuivre "l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des Hauts-de-Seine et de l'Ouest Parisien" et ne pourrions les tenir responsables quant aux conséquences éventuelles liées à la diffusion de ces témoignages et/ou images.*

Fait à .....

le .....

- porter la mention : "lu et approuvé" et signer.

SAFARI CARNASSIERS SEINE 92  
Maison Pêche Nature - 22 allée Claude Monet - 92300 LEVALLOIS

*Merci de compléter le formulaire ci-dessous en lettres CAPITALES*